

Conseil municipal | Séance du 19 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2023-10-19-38 | Bibliothèques et ludothèque municipales -
Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray et
l'association ' Lis-moi les mots ' - Festival du livre de jeunesse de Rouen 2023
Sur le rapport de Monsieur Moysé Joachim**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 13 octobre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 19 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysé, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moysé, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Virginie Safe.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Madame Alia Cheikh, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Dominique Grévrard donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Mathieu Vilela, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Monsieur Fabien Leseigneur

Exposé des motifs :

La 41ème édition du festival de Rouen Normandie du livre de jeunesse se déroulera du 10 au 12 novembre 2023 à la Halle aux Toiles de Rouen. Elle aura pour thème « Quel cirque ! ». Le festival programmera à cette occasion :

- Des rencontres et dédicaces avec des auteurs,
- Des ateliers avec des auteurs et illustrateurs,
- Des animations lecture,

La collaboration entre l'Association et la Ville porte sur les points suivants :

- Lectures à voix haute et de kamishibai
- Ateliers et rencontres avec un auteur de littérature de jeunesse
- Sensibilisation à la lecture par les jeux
- Actions de communication

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- L'association « Lis-moi les mots » est porteuse de l'organisation du Festival du livre Jeunesse de Rouen,
- Les actions se dérouleront à la Halle aux Toiles de Rouen les 10, 11, et 12 novembre 2023,
- Dans le cadre du festival, l'association s'engage à mettre en place des rencontres en lien avec le jeu et le kamishibai assurées par l'auteur Thierry Chapeau ainsi que des lectures à voix haute assurées par les lecteurs de l'association,
- La ludothèque de la Ville animera en amont du festival une rencontre autour de l'escape book dans le cadre de la Rue aux enfants 2023 à Rouen,
- La ludothèque de la Ville animera également 9 animations le temps du festival à la Halle aux toiles,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de partenariat établie entre la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray et l'association « lis-moi les mots ».
- D'autoriser le versement de 2 500 € à l'association « lis-moi les mots » pour les frais de participation au festival.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Monsieur Fabien Leseigneur

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 20/10/2023

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20231019-lmc132688-DE-1-1

Affiché ou notifié le 23 octobre 2023



CONVENTION DE PARTENARIAT 2023

Préambule

Depuis 1983, l'association Lis-moi les mots œuvre à la promotion de la lecture et in fine à la prévention de l'illettrisme en multipliant les actions autour du livre et de la lecture. Elle s'attache à rester fidèle à deux principaux engagements : promouvoir la littérature jeunesse en montrant la richesse et la diversité de l'édition francophone, donner et redonner le plaisir de lire afin de l'inscrire dans le développement de l'enfant.

Elle propose un programme d'actions culturelles auprès des plus jeunes – sur le temps scolaire/périscolaire et des loisirs - tout au long de l'année ainsi qu'un festival du livre de jeunesse. Ce temps fort réunit un grand nombre d'acteurs du livre ainsi qu'un large public.

La Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray a pour objectif prioritaire le développement de la lecture publique, par la transmission et le partage du plaisir de lire. Grâce à son réseau médiathèques-ludothèque, elle favorise l'accès de tous les médias culturels au plus grand nombre, encourage et développe le lien social entre les usagers de ses équipements culturels, et plus largement de ses habitants.

Compte tenu de ces éléments, il a été convenu ce qui suit :

Entre

L'association Lis-moi les mots
Représentée par Madame Sylvie Garriot, Présidente
94 bis rue Saint Julien 76100 Rouen
Ci-dénotmée après, l'Association

Et

La Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray
Représentée par Monsieur Joachim Moÿse, Maire
Mairie – Boîte Postale 458
76 806 Saint-Etienne-du Rouvray Cedex
Ci-dénotmé après, la Ville

Article 1 : objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir la nature, la durée et les modalités de la collaboration culturelle entre l'Association et la Ville, notamment dans le cadre du prochain festival de Rouen Normandie du livre de jeunesse.

La 41^{ème} édition du festival de Rouen Normandie du livre de jeunesse se déroulera du 10 au 12 novembre 2023 à la Halle aux Toiles de Rouen. Elle aura pour thème « Quel cirque ! ». Le festival programmera à cette occasion :

- Des rencontres et dédicaces avec des auteurs,
- Des ateliers avec des auteurs et illustrateurs,
- Des animations lecture,

Soucieux d'élargir son champ d'action et ses publics, le festival permet également à de nombreuses associations et collectivités de présenter leurs propres actions autour de la lecture.

Article 2 : modalités de partenariat

La collaboration entre l'Association et la Ville porte sur les points suivants :

- Lectures à voix haute et de kamishibai
- Ateliers et rencontres avec un auteur de littérature de jeunesse
- Sensibilisation à la lecture par les jeux
- Actions de communication

Article 3 : apports de l'association Lis-moi les mots

Dans le cadre du festival, l'Association s'engage à mettre en place des rencontres en lien avec le jeu et le kamishibai assurées par l'auteur Thierry Chapeau ainsi que des lectures à voix haute assurées par les lecteurs de l'association, selon le planning défini ci-dessous :

Jeudi 26 octobre & Jeudi 2 novembre : lecture à voix haute & Kamishibai

Horaire : 10h20

Durée : 1h

Lieu : Ludothèque

Publics : accueil petite enfance

Mardi 31 octobre : lecture à voix haute & Kamishibai

Horaire : 10h20

Durée : 30 min

Lieu : Ludothèque

Public : ASMAT et les enfants (0-3ans)

Mercredi 8 novembre : 2 rencontres avec Thierry Chapeau

10h00 à 12h00 à la bibliothèque Aragon

14h45 à 16h45 à la bibliothèque Triolet

Durée : 2h

Publics : 12 à 15 enfants à partir de 9 ans

Vendredi 10 novembre : rencontre avec Thierry Chapeau pour les éditions Callicéphale

Horaires : 10h30

Durée : 1h/1h15

Lieu : Halle aux toiles (Rouen)

Publics : personnels de la petite enfance (Crèche, Service petite enfance, auxiliaires puéricultrices)

Vendredi 10 novembre : Rencontre avec Thierry Chapeau dans le cadre de la soirée Jeux organisée par la Ludothèque

Horaires : 20h00 à 23h30
Lieu : Ludothèque (SER)
Publics : à partir de 10 ans/familles

L'Association prendra en charge l'hébergement de l'auteur invité à partir du vendredi 10 novembre ainsi que sa restauration. Elle prendra également en charge le déjeuner du mercredi 8 novembre dans le cadre de ses rencontres à Saint-Etienne du Rouvray.

Elle s'engage à insérer le logo de la Ville sur l'ensemble de ses supports de communication imprimés et numériques :

- Affiches 2 m² : diffusion réseau Métropole & Ville de Rouen – 85 exemplaires
- Affiches 50 x 35 cm : diffusion dans l'Eure et la Seine Maritime – 2 500 exemplaires
- Affiches dos de conducteur : réseau Astuce – 270 exemplaires
- Marque-pages : diffusion partenaires et lieux culturels – 20 000 exemplaires
- Invitations : envoi numérique
- Cartes postales « Concours d'illustrations » – 1000 exemplaires
- Site web du festival de Rouen Normandie du livre de jeunesse

L'Association s'engage à installer une banderole aux couleurs de la Ville à la Halle aux toiles

L'Association mettra à disposition des invitations :

- 20 invitations à destination des usagers de la ludothèque
- 10 invitations pour les réseaux sociaux de la Ville
- 10 invitations à destination des personnels

Article 4 : apports de la Ville

La ludothèque de la Ville animera au amont du festival une rencontre autour de l'escape book dans le cadre de la Rue aux enfants 2023 à Rouen. La ludothèque de la Ville aimera également 9 animations le temps du festival à la Halle aux toiles.

Le planning défini est le suivant :

Samedi 7 octobre à 11h : L'ESCAPE-BOOK, QU'EST CE QUE C'EST ?
Rencontre avec un ludothécaire
Durée : 1h15 environ
Lieu : Rouen, rive gauche dans le cadre de la Rue aux enfants
Publics : à partir de 12 ans

Animations de la ludothèque pendant le festival du livre de jeunesse de Rouen :
Vendredi 10/11 : 13h15 puis 15h15 puis 17h15.
Samedi 11/11 : 13h15 puis 15h15 puis 17h15.
Dimanche 12/11 : 11h15 puis 13h15 puis 15h15 et 17h15.
Durée : 1h15
Publics : à partir de 11 ans (sur réservation)

La ville prendra en charge 4 repas durant le séjour de M Chapeau lors de ses présences sur le territoire communal.

La Ville valorisera par le biais de sa communication sa participation, et plus largement le festival sur ses supports de communication imprimés et numériques.

Dans le cadre du présent partenariat, la Ville s'engage à verser la somme de 2 500 € ttc. Ce versement sera réglé à l'issue de la dernière intervention le dimanche 12 novembre par virement administratif dans un délai de 30 jours sur présentation de facture. L'Association fournira un devis et un RIB à la Ville.

Article 5 : assurances

L'Association s'engage à contracter les assurances nécessaires pour la responsabilité civile des intervenants et l'assurance du matériel sur le lieu du festival.

Article 6 : durée

La présente convention est conclue pour la période couvrant du 9 octobre au dimanche 12 novembre.

Article 7 : résiliation de la convention

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties, avec un préavis de quinze jours dûment notifié à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, les parties s'efforceront de mener à leur terme les actions conjointes qui auront été engagées.

Article 8 : règlement des différends

Si des difficultés devaient subsister à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties se concerteront en vue de parvenir à une solution à l'amiable. En cas de désaccord persistant, les tribunaux compétents seront saisis.

Fait à Rouen, le 11 septembre 2023

Pour l'Association
Lis-moi les mots

Sylvie Garriot

Pour la Ville de
Saint-Etienne-du-Rouvray

Joachim Moyse